

Responsables légaux d'élèves des écoles spécialisées sarroises (Förderschulen)

Cadre défini pour le déroulement des cours du 11/01/2021 au 31/01/2021

Chers responsables légaux,

au regard du nombre élevé d'infections, les Ministres-Président-e-s des Länder ont décidé le 05/01/2001, avec la chancelière fédérale, de prolonger jusqu'au 31/01/2021 les mesures prises en date du 13/12/2020. Ces mesures s'appliquent également aux CRECHES/STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (KITAS) et aux écoles.

Les règles indiquées ci-dessous s'appliquent aux écoles spécialisées (pour élèves en difficultés) sarroises jusque fin janvier 2021 :

- L'enseignement en présentiel reste suspendu à **partir du lundi 11/01/2021 et jusqu'au 31/01/2021** pour toutes les classes dans le secteur primaire. Ceci signifie que **tous les élèves suivent un « enseignement à domicile »**.
- **Une exception s'applique aux élèves qui passent leur certificat de fin d'études durant la présente année scolaire. Pour ces élèves, un enseignement régulier en présentiel aura lieu à partir du lundi 18/01/2021.**
- La **scolarité** est fondamentalement **obligatoire** pour tous les élèves qui « apprennent à la maison ».
- Les élèves des classes 1 à 6 qui ne peuvent pas être encadrés à la maison bénéficieront **d'une offre pédagogique adaptée dans la matinée** dans les établissements scolaires respectifs. Les élèves d'autres classes peuvent, au cas par cas, également profiter d'une telle offre. Pour ce faire, les responsables légaux doivent inscrire les enfants d'ici le mardi au plus tard pour la semaine suivante.
- Les réglementations figurant dans l'actuel plan sanitaire modèle de la Sarre qui date du 17/11/2020 s'appliquent également à l'enseignement en présentiel proposé par l'école. Il convient notamment de tenir compte du fait que les élèves du secteur primaire sont également **tenus de porter un masque de protection bucco-nasal** dès lors qu'il n'est pas possible de respecter une distance minimale de 1,5 m. Dans le volet 'Développement intellectuel', le port du masque est instamment recommandé pour autant que les élèves soient en mesure de le faire.
- **L'offre des écoles à plein temps sur base volontaire (Freiwillige Ganztagschule - FGTS)** est maintenue dans l'ordre de grandeur présent pour les élèves inscrits dans la FGTS. Les responsables légaux des enfants qui doivent participer à la FGTS sont également priés de le

communiquer à l'école d'ici le mardi pour la semaine suivante. Pour soutenir les familles ayant des enfants qui nécessitent un accompagnement, la Sarre prend en charge les deux tiers des cotisations parentales à la FGTS pour le mois de janvier pendant le confinement. Nous vous prions de ne recourir à l'accompagnement que si vous n'êtes pas en mesure de vous occuper de votre enfant à la maison.

- Les réglementations susmentionnées s'appliquent également aux écoles spécialisées proposant un enseignement à temps plein. L'offre pédagogique adaptée de l'école, telle que mentionnée ci-dessus, est dispensée avant la pause déjeuner. En règle générale, un repas chaud est proposé durant la pause déjeuner. Après la pause déjeuner, des activités récréatives sont disponibles **jusqu'à la fin de la journée scolaire, telle que définie en situation normale.** Les responsables légaux décident si, et dans quel ordre de grandeur, les enfants participent aux offres susmentionnées. L'information doit ici aussi être communiquée d'ici le mardi pour la semaine suivante.
- La forme sous laquelle les enseignants encadrent « **l'apprentissage à la maison** » dépend des conditions d'ordre organisationnel sur les différents sites scolaires. **Tous les élèves continuent à recevoir le matériel pédagogique requis pour l'apprentissage à domicile.** Ce matériel est mis à disposition via des plateformes pédagogiques comme la Online Schule Saarland OSS, par courriel ou via d'autres canaux numériques ou analogiques.
- Il est important que « l'enseignement à domicile » soit encadré par les enseignants et que **la joignabilité des élèves soit garantie.**

Nous vous informerons bien entendu dès que possible des règles en vigueur pour le déroulement des cours à partir du 01/02/2021.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension !

Meilleures salutations

Par ordre